

# Lampit

## Spécialité(s) pharmaceutique(s)

**Lampit 120 mg, comprimé**

## Substance active

Nifurtimox

## Laboratoire

Bayer Healthcare Pharma

## AMM

## Documents de référence dans le cadre de l'AMM

## Indication(s) dans ce cadre

## Documents de référence dans ce cadre

## Suivi des patients

## Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

#### Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

##### **Lampit 120 mg, comprimé**

##### Critères d'octroi

- Maladie de Chagas en deuxième intention après le benznidazole.
- Ou Trypanosomiase africaine.

## Autres informations

### ● Posologie

- Maladie de chagas : en 3 prises par jour
  - Enfants : 15 à 20 mg/kg/j
  - Adolescents : 12.5 à 15 mg/kg/j
  - Adultes : 8 à 10 mg/kg/j
- Trypanosomiase africaine : Se conformer aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en vigueur.

### ● Contre-indications

- Allergie, troubles de la fonction hépatique, alcoolisme, porphyrie, grossesse
- Stock disponible auprès de l'OMS à Genève



Info Bayer Nifurtimox (version au 18/09/2018)

## Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

[Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC](#)

## En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par [le formulaire dédié](#)